

Le 26 juin 2006

L'ONTARIO LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique, le smog et la pollution atmosphérique transfrontière constituent une sérieuse menace pour la santé de toute la population ontarienne. Les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre sont souvent d'origine semblable, et de même leurs solutions. Fidèle à ses engagements, le gouvernement McGuinty agit sur plusieurs fronts pour réduire les gaz à effet de serre et les polluants qui causent le smog. Ses mesures aideront à assainir l'air en Ontario, à améliorer la santé de la population et à favoriser la durabilité de l'environnement.

EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets de la pollution de l'air sur la santé et l'environnement sont bien documentés. Selon des rapports publiés récemment, le smog aurait causé en Ontario, en 2005, plus de 29 millions de maladies mineures, plus de 59 000 visites à des salles d'urgence, plus de 16 000 hospitalisations et plus de 5 800 décès précoces. Si la tendance actuelle se poursuit, le smog pourrait entraîner, d'ici à 2015, plus de 31 millions de maladies mineures, plus de 71 000 visites à des salles d'urgence, plus de 20 000 hospitalisations et plus de 7 000 décès précoces. Aujourd'hui en Ontario, les coûts pour l'environnement, les services de santé et la société en général sont estimés à 9,6 milliards de dollars par année.

Les activités humaines transforment la composition chimique de l'atmosphère par l'accumulation rapide d'émissions liées au changement climatique, principalement celles de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxydes d'azote. D'après l'étude d'échantillons extraits de la calotte glaciaire et d'autres études, la concentration de dioxyde de carbone dans l'air ambiant s'accroît à un rythme jamais vu depuis des millions d'années. Entre autres effets néfastes du changement climatique, citons la fréquence et l'intensité accrues des orages, des sécheresses, etc., une baisse du niveau de l'eau dans les Grands Lacs et la fréquence accrue des problèmes liés aux grandes chaleurs.

BILAN DE L'ONTARIO

L'Ontario comprend 39 p. 100 de la population du Canada et représente 39 p. 100 du produit intérieur brut (PIB), mais produit 28 p. 100 des émissions nationales de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant et par PIB sont parmi les plus faibles des provinces et territoires du Canada. De 1990 à 2003, l'Ontario a connu une croissance à la fois économique et démographique. Ses émissions de gaz à effet de serre ont cependant diminué durant cette période. En effet, elles n'ont augmenté que de 16 p. 100 alors que le PIB s'est accru de 74 p. 100.

De 1990 à 2005¹, les émissions ontariennes de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote, les polluants à l'origine des pluies acides et du smog, ont chuté de 45 p. 100 (dioxyde de soufre) et de 25 p. 100 (oxydes d'azote).

¹ Les données de 2005 sur le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote se fondent sur des prévisions des gouvernements fédéral et provincial.

L'ONTARIO : UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE

Le gouvernement de l'Ontario a adopté une démarche intégrée pour s'attaquer aux problèmes de la pollution atmosphérique et du changement climatique. Les problèmes étant complexes et étroitement liés, les mesures prises contre un problème doivent être coordonnées de près avec les mesures prises contre d'autres problèmes. La démarche intégrée de l'Ontario a tous les éléments du succès.

Leadership : *L'Ontario veut montrer l'exemple.*

- Le gouvernement ontarien tient annuellement le *Sommet Air pur*. Inauguré en juin 2005, le sommet réunit des chefs de file dans les milieux de l'environnement, de la santé, de la fonction publique et des affaires du monde entier, pour échafauder une stratégie visant à réduire les effets de la pollution atmosphérique grâce à l'innovation.
- Le gouvernement ontarien réduira sa propre consommation d'électricité de 10 p. 100 d'ici à 2007. Il s'est déjà doté, ou est sur le point de se doter, de programmes qui lui permettra d'atteindre les deux tiers de son objectif grâce à des projets innovateurs comme la climatisation d'édifices en captant la fraîcheur des eaux profondes du lac Ontario (Deep Lake Water Cooling), des grandes modifications éconergétiques dans tout l'immobilier du gouvernement et des mesures de conservation d'énergie auxquelles participent les 62 000 employés de la fonction publique provinciale.

Énergies vertes : *L'Ontario est en train d'adopter des sources d'énergie plus propres et renouvelables, qui ont moins de répercussions sur l'environnement.*

- Le gouvernement ontarien tient toujours à remplacer les centrales alimentées au charbon par des sources d'énergie moins polluantes. Son nouveau plan de ressources énergétiques établit un bon juste milieu en délaissant le charbon pour des mesures de conservation et des sources d'énergie plus vertes.
- Le gouvernement a fixé des objectifs qui permettront de doubler, d'ici à 2025, la quantité d'énergie de sources renouvelables pour qu'elles représentent 15 700 mégawatts (MW).
- De plus, le gouvernement négocie actuellement de nouvelles ententes afin d'importer de l'énergie hydraulique – une énergie propre – du Manitoba et du Québec.

Conservation d'énergie : *L'Ontario veut résolument créer une culture de la conservation.*

- Le gouvernement ontarien a fixé des objectifs pour réduire, d'ici à 2025, la demande en électricité d'un total de 6 300 MW grâce à des mesures de conservation. De ce chiffre, une économie de 2 700 MW sera réalisée d'ici à 2010. Cela comprend l'objectif que s'est donné le gouvernement de réduire l'appel de puissance de pointe de cinq pour cent en 2007.
- Le gouvernement a créé le Bureau des économies d'énergie. Celui-ci dirigera les efforts que fait le gouvernement pour implanter une culture de la conservation de l'énergie et favoriser un bon rendement énergétique. Le gouvernement a déjà demandé au Bureau de mettre en œuvre des programmes visant à réaliser, d'ici à 2010, des économies d'énergie annuelles allant jusqu'à 1 300 MW.
- Le projet de loi 21 (*Loi sur la responsabilité en matière de conservation de l'énergie*) a été adopté en février 2006. La nouvelle loi habilite le gouvernement à obliger, entre autres

exemples, les organismes des secteurs public et parapublic à élaborer des plans de conservation énergétique et de communiquer régulièrement leurs progrès. Elle facilite également l'usage de compteurs d'électricité dits « intelligents » par des foyers et de petites entreprises aux quatre coins de l'Ontario. Cette mesure permettra aux propriétaires de gérer leurs dépenses énergétiques.

Transport et carburants : *Investir dans des modes de transport et des carburants moins polluants est une priorité.*

- Grâce au prélèvement d'un pourcentage des recettes provenant de la taxe sur l'essence, le gouvernement remet aux municipalités ontariennes plus de 1,4 milliard de dollars, étalés sur cinq ans, pour qu'elles améliorent leurs transports en commun et accroissent le nombre d'utilisateurs des transports en commun.
- Grâce au nouveau règlement qui oblige l'essence à avoir une teneur moyenne annuelle en éthanol de 5 p. 100 à compter de 2007, il sera possible d'obtenir une réduction annuelle des gaz à effet de serre de l'ordre de 800 000 tonnes.

Aménagement du territoire et protection des ressources naturelles : *Le gouvernement de l'Ontario est résolu à collaborer avec les municipalités et d'autres parties pour trouver des façons de protéger les ressources naturelles, les forêts, les terres agricoles et les espaces verts – les ressources qui aident à emmagasiner le dioxyde de carbone, une substance associée au changement climatique, et à filtrer les polluants atmosphériques.*

- La *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* protège, contre l'aménagement urbain et les banlieues tentaculaires, des terrains agricoles ou écologiquement fragiles d'une superficie d'environ 1,8 million d'acres.
- La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* habilite le gouvernement à adopter une méthode intégrée pour planifier la croissance de la population et de l'économie, tout en protégeant les milieux naturels, les terres agricoles et d'autres ressources naturelles.

Réduction des émissions de source industrielle : *Grâce à des partenariats avec des entreprises et l'industrie, le gouvernement garantit que les nouvelles technologies et les nouveaux procédés sont mis en œuvre sans pour autant affaiblir l'économie ontarienne.*

- En 2005, afin de protéger la population contre les effets nocifs de la pollution atmosphérique, le gouvernement a instauré de nouvelles normes relatives à 40 polluants – la plus importante actualisation des normes antipollution depuis plus de 25 ans. Le gouvernement examinera aussi les normes relatives à 15 nouvelles substances toxiques. Notons en outre qu'il a mis en œuvre le *Plan de réduction des émissions industrielles*, lequel établit de nouveaux seuils pour les rejets de polluants de source industrielle en Ontario.
- En janvier 2005, le gouvernement ontarien a signé le *Protocole d'entente du secteur sidérurgique du Canada*, ce qui l'engage à collaborer avec le secteur sidérurgique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Éducation et sensibilisation : *Une sensibilisation accrue et un investissement dans les sciences permettront d'enrichir nos connaissances et nous aideront à prendre de meilleures décisions dans nos vies personnelles, familiales et professionnelles.*

- Le gouvernement appuie les efforts des groupes qui encouragent les gestes personnels et collectifs pour combattre le changement climatique.
- Le site du ministère de l'Environnement (www.ene.gov.on.ca) fournit de l'information à tous les intéressés au sujet de la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique. Cet outil favorise une prise de conscience des enjeux environnementaux.
- Les sites du ministère de l'Énergie et du Bureau des économies d'énergie informent les consommateurs sur les mesures à prendre pour économiser l'énergie, contribuant ainsi à réduire les coûts et à protéger l'environnement.

Recherche et innovation : *Les nouvelles technologies jettent les fondations pour atténuer ou même éviter la pollution atmosphérique et le changement climatique.*

- Le gouvernement a créé le Centre d'excellence en énergie, dont la mission est de faire progresser le plan d'innovation du gouvernement en encourageant la recherche-développement dans les sources et les technologies énergétiques de pointe.
- Il a lancé un programme pour stimuler la recherche-développement en Ontario dans le domaine des piles à combustible.

Adaptation : *Pour reconnaître les nouvelles réalités imposées par le changement climatique, dont la fréquence accrue des problèmes liés aux grandes chaleurs (p. ex., la mauvaise qualité de l'air et le stress dû à la chaleur), il importe de définir et d'utiliser des stratégies d'adaptation capables de réduire les vulnérabilités.*

- En collaborant avec d'autres agences et organismes, le gouvernement pourra voir à ce que les collectivités établies au bord des Grands Lacs réussissent à bien gérer les effets du changement climatique.
- Le gouvernement de l'Ontario a créé un ensemble primé d'affiches, de carnets de travail, de calendriers et d'autres outils axés sur la compréhension du changement climatique et des moyens d'en atténuer les effets et de s'y adapter.

Pour en savoir plus sur ce que fait l'Ontario pour lutter contre la mauvaise qualité de l'air, la pollution atmosphérique transfrontière et le changement climatique, et voir comment vous pouvez aider, veuillez consulter le site www.ene.gov.on.ca.

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416 314-5139

John Steele
Direction des communications
416 314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca